



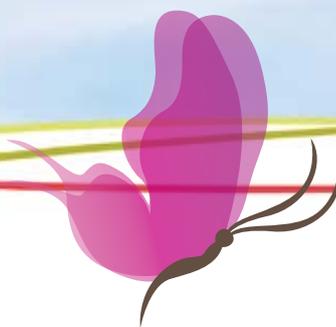
Betting

www.commune-betting.fr



Bulletin municipal n° 55 - 1^{er} semestre 2016

Sommaire



Éditorial p. 1

Échos du conseil municipal p. 2 à 15

- > Séance du 4 décembre 2015
- > Séance du 22 janvier 2016
- > Séance du 26 février 2016
- > Séance du 1^{er} avril 2016
- > Séance du 27 mai 2016

État civil p. 16

La Newsletter de Betting p. 17

Betting au jour le jour p. 18 à 21

- > La fête des Aînés
- > Les Crécelles
- > Fleurissement
- > Inauguration de l'église
- > Exposition de peinture

Les associations p. 22 à 34

- > Le Groupe Vocal
- > Le Raquette Club
- > Les Gymnastes
- > L'ASBG
- > Le Syndicat Arboricole et Horticole
- > La Société des Ouvriers et Mineurs

L'école p. 35 à 38

- > Aux arts, citoyens !
- > Metz : des gallo-romains au Graoully
- > St Nicolas
- > Carnaval
- > Au jardin

Notre jeu Quizz p. 39

Infos pratiques :
carte d'identité p. 40

Déchets ménagers
et assimilés p. 41



Directeur de Publication : Roland Rausch

Conception et réalisation :
Arobase Design - Freyming-Merlebach
 www.arobase-design.fr - 03 87 93 24 37

Rédaction : Mairie de Betting

La Municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs,
rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.



Chers Concitoyens,

Le compte à rebours pour nos petites communes est en marche !

Peu importe l'issue de la prochaine élection présidentielle de 2017, la disparition de nos petites communes est déjà dans l'agenda du nouveau responsable politique élu. Gauche / Droite, leurs imaginations de redonner à notre Pays sa place qu'elle mérite au sein de l'Europe, je n'ose même plus parler dans le Monde, est déjà suspendue aux élections suivantes. Coproducteurs de la Loi NOTRe avec un petit e à la fin, peut-être par pudeur ou honte, ils sont aux aguets pour réduire nos petites communes à des coquilles vides. Nos petites collectivités sans un endettement important et des taxes modérées font désordre. À méditer...

Cela dit, revenons à nos affaires bettingeuses. Les travaux du lotissement de l'impasse de la Source touchent à leur fin et tous les terrains ont été investis par de jolies maisons. La voirie définitive est faite et les abords ont vu apparaître arbustes et autres vivaces.

Ces travaux terminés, il faut penser maintenant aux suivants, dès l'automne, avec le démarrage de la phase 1 des travaux : chemin de Béning, rue de la Croix et place de la Croix. Nous avons voulu dissocier les travaux initialement prévus, en deux phases, pour des raisons budgétaires. Les dotations en baisse et les subventions qui se réduisent en peau de chagrin pour nos villages, il nous a semblé prudent d'adopter cette démarche. La première phase terminée et les dotations et subventions notées, il sera plus facile de voir nos dispositions financières pour déterminer l'ampleur exacte de la phase 2 du projet.

Pour terminer sur une note plus gaie, le fleurissement du village s'est encore accentué. Si la municipalité est porteur de cet embellissement, il faut aussi que tout un chacun fasse un petit effort, au minima de garder son bout de trottoir propre.



Les beaux jours arrivent, pensez aux tondeuses qui, en dehors des heures autorisées, pourrissent apéros et barbecues de vos voisins.

Le conseil municipal, notre personnel et moi-même, vous souhaitons un été agréable.

Le Maire, Roland Rausch.



Séance du 4 décembre 2015

Vote de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a voté, le 12 novembre 2015, les montants de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité pour l'année 2016 qui seront versés par douzième aux communes membres.

Attribution de compensation

Compte tenu de l'absence de nouveaux transferts de charges et des perspectives qui s'annoncent dans les années à venir du fait de la politique de réduction des dotations engagées par le gouvernement, il est proposé de ne pas modifier les montants versés aux communes. L'attribution de compensation pour Betting s'élève à 10 789,59 € (10 789,59 € en 2015).

Dotation de solidarité

Les règles d'attribution de la dotation de solidarité sont les suivantes :

- un critère de population de 5 € par habitant et par an : 169 235 €,
- une part fixe de 13 000 € par commune et par an : 143 000 €,
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 €,

- Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire,
- Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux,
- un critère « d'équipement communautaire hors zone » de 2 € par mètre carré : 5 000 € (déchèterie) pour Hombourg Haut, 5 000 € (déchèterie) pour Betting et 16 000 € (aire d'accueil des gens du voyage) pour Freyming-Merlebach,
- un critère de « ruralité-zones » réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 38 947 €,
- un critère « ville de moins de 2 000 habitants » soit 3 000 € par commune : 24 000 €.

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire de 60 000 € pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 26 610,67 € (29 743,01 € en 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tableaux de répartition et de versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité 2016.

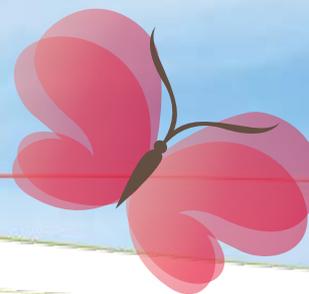
Modification n°2 du budget principal 2015

Au budget primitif 2015, une somme de 5 000 € a été inscrite en dépenses imprévues en section de fonctionnement. Il est possible de porter au budget primitif, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, un crédit pour des dépenses imprévues, le Maire devant rendre compte au conseil municipal de l'emploi de ce crédit.

Au vue des réalisations au 30 novembre 2015 du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » et pour faire face aux dernières factures de l'année 2015, le Maire propose de transférer cette somme au chapitre 011 et notamment à l'article 60632 « Petit équipement », pour lequel les dépenses sont supérieures aux prévisions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la somme de 5 000 € du chapitre 022 « Dépenses imprévues » à l'article 60632 « Petit équipement » du chapitre 011.





Travaux de rénovation intérieure de l'église : participation du Conseil de Fabrique

Par délibération du 16 janvier 2015, le conseil municipal avait approuvé la décision du Conseil de Fabrique de réaliser des travaux de rénovation intérieure de l'église et avait décidé de prendre en charge la facture qui s'élève à 65 842,30 € HT – 79 010,76 € TTC. Le Conseil de Fabrique s'était engagé à verser une participation de 20 000 € à la commune.

Ces travaux ont débuté le 3 novembre 2015 et sont en cours d'achèvement. Un titre de recettes sera établi à

l'ordre du Conseil de Fabrique de Betting à réception de la facture de l'entreprise Kling.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (L. Flauss), approuve l'établissement d'un titre de recettes de 20 000 € à l'encontre du Conseil de Fabrique de Betting.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du centre du village

Dans le cadre des travaux de requalification du centre-village comprenant l'effacement des réseaux et l'aménagement des voiries, les cabinets suivants ont été consultés :

- SCP de Géomètres Experts Ribic et Bour de Saint Avold : **86 696,25 € HT**,
- Bureau d'Etudes Guelle et Fuchs de Forbach : **79 590,00 € HT**,
- GS Conseils de Bousse : **85 275,00 € HT**,
- Cabinet Lambert et Associés de Sarre Union : **83 853,75 € HT**.
- L'estimation des travaux d'effacement des réseaux et d'aménagement des voiries du centre-village est de **1 421 250,00 € HT**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach.

Révision des loyers des logements et garage communaux

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les loyers à compter du 1^{er} janvier 2016, des 2 logements et du garage situés 50 rue Principale. Compte tenu de la variation de l'indice de référence des loyers, les loyers mensuels sont fixés comme suit : 290,86 € par mois pour un logement et 19,28 € par mois pour le garage.

Le Maire propose également de renouveler le contrat d'entretien des 2 chaudières installées dans ces logements avec la société SYNERGIE de Saint Avold. Le coût annuel est de 96,65 € TTC par chaudière. Cette somme sera réglée par la commune à la société SYNERGIE et ajoutée au montant des loyers. Le loyer mensuel d'un logement est donc de $290,86 + 8,06 = 298,92$ €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux loyers appliqués à compter du 1^{er} janvier 2016.

Échos du conseil municipal

Suppression et création d'un poste de travail d'adjoint technique de 2^e classe

Conformément aux articles 3 et 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ce poste inclura le nettoyage de l'école maternelle en plus du nettoyage du centre socioculturel et de la salle de sport, il est donc nécessaire de modifier le temps de travail de l'emploi correspondant.

Toute modification du temps de travail qui excède 10 % du nombre d'heures antérieur est assimilée à une suppression de l'ancien poste et à la création d'un nouveau poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2^e classe, permanent à temps non complet, d'une durée hebdomadaire variable (environ 8 heures par mois), pour les

fonctions de nettoyage du centre socioculturel et de la salle de sport à compter du 31 décembre 2015,

- de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 9,55 / 35^e, pour les fonctions de nettoyage de l'école maternelle, du centre socioculturel et de la salle de sport à compter du 1^{er} janvier 2016.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2^e classe, entre le 1^{er} et le 11^e échelon.

Revalorisation de la rémunération d'un agent non titulaire en contrat à durée indéterminée

Le Maire propose au conseil municipal de revaloriser la rémunération d'un agent non titulaire en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2016.

La rémunération de l'emploi d'adjoint technique de 2^e classe, pour les fonctions d'assistance au personnel enseignant, d'accueil périscolaire et d'entretien de l'école maternelle, est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade, sur la base du 11^e échelon à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (D. Brun), approuve cette revalorisation de rémunération.



PARTICULIERS - ENTREPRISES - COLLECTIVITÉS



13, rue de Marienau 57600 FORBACH

Tél. : 03 87 84 21 20

Courriel : contact@aitbh.fr Fax : 03 87 84 76 14



Travaux de bricolage - Jardinage - Petit entretien
Travaux ménagers - Aide diverse

6 JOURS / 7

Déduction
fiscale de 50%
des sommes payées
pour les particuliers

Retrouvez-nous
sur



Séance du 22 janvier 2016

Remboursement des frais de transport de la sortie au bowling dans le cadre des animations estivales

Durant les animations estivales, une sortie était prévue le lundi 10 août au Bowling de Saint Avold. Ce jour-là, le groupe s'est retrouvé devant les portes closes de l'établissement, sans aucune explication. L'activité a donc été annulée et la commune a réglé la facture de 170 € pour le déplacement à la société Weber Littig de L'Hôpital.

En dédommagement, le Bowling de Saint Avold nous a transmis un chèque d'un montant équivalent pour couvrir les frais de transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'encaisser ce chèque de 170 € TTC.

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

L'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail d'un agent titulaire à temps non complet, selon les nécessités du service, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, notamment le mercredi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'agent qui exerce les fonctions suivantes : entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie.

Le Maire propose que la durée du temps de travail passe de 12,17 / 35^e à 12,95 / 35^e.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle durée hebdomadaire du temps de travail qui sera de 12,95 / 35^e, à compter du 1^{er} février 2016.

Demandes de subvention pour l'opération de requalification du centre du village

Le Maire présente au conseil municipal l'opération de requalification du centre du village comprenant l'effacement des réseaux et l'aménagement des voiries sur le secteur de la rue de la Croix, chemin de Béning, rue Principale (entrée du village jusqu'à l'église), et des places de la Fontaine et de la rue de la Croix.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire à déposer toutes demandes de subvention ou de dotation susceptibles de financer ce projet de requalification.

Montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par GRDF

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Cette redevance est complémentaire de la redevance d'occupation du domaine public que nous percevons déjà chaque année.

L'article 2 du décret n°2015-334 précise la formule de calcul du plafond de la redevance provisoire à verser aux communes, comme suit :

- le taux de la redevance pour occupation provi-

soire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus,

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la formule de calcul de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Échos du conseil municipal

Séance du 26 février 2016

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal – exercice 2015

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2015, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal, sous la présidence de M. Schouller, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Excédent de l'exercice :	130 571,76 €
Section d'investissement	Déficit de l'exercice :	75 520,41 €
	Excédent de l'exercice :	55 051,35 €

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement – exercice 2015

Compte de gestion

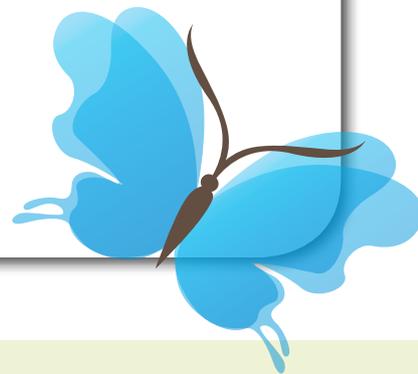
Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2015, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal, sous la présidence de M. Schouller, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

<i>Section de fonctionnement 2014</i>	33 900,70 €
<i>Section d'investissement 2014</i>	- 0,70 €
<i>Section de fonctionnement 2015</i>	- 1 040,76 €
<i>Section d'investissement 2015</i>	0,70 €
Résultats de clôture 2015 :	
<i>Section de fonctionnement</i>	32 859,94 €
<i>Section d'investissement</i>	0,00 €



Affectation des résultats d'exécution du budget principal – exercice 2015

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement excédent de clôture : 1 238 071,35 €

Section d'investissement excédent de clôture : 430 112,16 €

Compte tenu de l'excédent de la section de fonctionnement de 1 238 071,35 €, de l'excédent de la section d'investissement de 430 112,16 € TTC et des restes à réaliser de 11 200,48 €, aucun besoin de financement complémentaire n'est constaté. Il n'y a pas d'affectation des résultats. Les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

1 238 071,35 € en section de fonctionnement au compte R 002,

430 112,16 € en section d'investissement au compte R 001.

**Entreprise générale d'électricité
Mécanique - Bâtiment - Transport**



Réalisation de toutes installations

de courants forts et courants faibles

Implantation de liaisons informatiques

Z.A. Betting

57800 Freyming - Merlebach

☎ 03 87 29 71 20

Échos du conseil municipal

Acquisitions et ventes de terrains rue de la croix

Dans le cadre de l'opération de requalification du centre du village, des acquisitions et ventes de terrains sont nécessaires, pour permettre l'aménagement de la place de la rue de la Croix.

Les parcelles qui seront acquises par la commune sont :

- section 02 n°31 d'une contenance de 1,14 a propriété de Vivona Salvatore et Dorothee,
- section 02 n°32 d'une contenance de 80 ca propriété de Richard Madeleine veuve Champlon, Champlon Aline et Champlon Claude,
- section 02 n°33 d'une contenance de 1,77 a propriété de Richard Madeleine veuve Champlon, Champlon Aline et Champlon Claude,
- La commune cèdera de la parcelle cadastrée section 02 n°61 d'une contenance de 2,41 a.

- 43 ca à Vivona Salvatore et Dorothee,
- 28 ca à Richard Madeleine veuve Champlon, Champlon Aline et Champlon Claude,
- 32 ca à Richard Madeleine veuve Champlon, Champlon Aline et Champlon Claude,

Le prix convenu entre les propriétaires et la commune est de 1 000 € l'are.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention (L. Flauss),

- donne son accord pour l'acquisition et la vente de ces parcelles,
- autorise le Maire à contacter un notaire et à signer les actes afférents à ces transactions,
- accepte de prendre en charge les frais d'arpentage et de notaire.

Convention de servitude pour l'implantation d'un feu comportemental

Suite à notre demande d'autorisation pour la mise en place de deux feux comportementaux rue Principale (RD 80), le Conseil Départemental, par arrêté du 4 février 2016, autorise la commune à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

Ces deux feux seront implantés :

- pour les véhicules se dirigeant vers Freyming-Merlebach, entre les habitations n°74 et 76, à côté de l'abribus, sur une parcelle appartenant à la commune,
- pour les véhicules se dirigeant vers le centre du village, devant l'habitation n°71, sur la parcelle cadastrée n°267 section 08 (emprise d'environ 1 m²).

Ce second feu sera installé sur une propriété privée, d'où la nécessité de rédiger une convention de servitude pour fixer les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter un notaire pour l'établissement de cet acte,
- accepte que les frais soient pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer la convention de servitude.

Séance du 1^{er} avril 2016

Vote du budget annexe du lotissement Stockgarten 2016

Le budget annexe du lotissement Stockgarten de l'exercice 2016 qui est imposé de plein droit à la TVA a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :

en dépenses : 130 000,00 €

en recettes : 130 000,00 €

Section d'investissement : aucune opération

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2016

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2016.

A savoir :

Taxe d'habitation 10,88 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 12,18 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40,28 %

Le produit fiscal attendu pour 2016 des taxes directes locales est de 293 331 €.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 7 885 €.

Le produit global (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 301 216 €.

Vote du budget primitif 2016

Le budget primitif de l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :



	<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
En dépenses	1 206 088,32 €		1 397 200,48 €	
En recettes	458 000,00 € (recettes de l'exercice)		967 088,32 € (recettes de l'exercice)	
	<u>1 238 071,35 € (excédent de clôture 2015)</u>		<u>430 112,16 € (excédent de clôture 2015)</u>	
	1 696 071,35 €		1 397 200,48 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général	149 000 €
Charges de personnel	175 000 €
Atténuations de produits	1 100 €
Autres charges de gestion courante	34 000 €
Charges financières	400 €
Charges exceptionnelles	98 500 €
Dépenses imprévues	5 000 €
Virement à la section d'investissement	743 088,32 €

TOTAL DÉPENSES 1 206 088,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Acquisitions de terrains + frais de notaire	11 200,48 €
Cours d'eau : travaux sur le Dotelbach	50 000 €
Bâtiments publics – mairie	3 000 €
Bâtiments publics – école	3 000 €
Autres bâtiments publics	5 000 €
Installations générales, aménagements	3 000 €
Travaux de voirie	1 300 000 €
Réseau d'électrification	3 000 €
Matériel et outillage de voirie	4 000 €
Autre matériel et outillage	4 000 €
Matériel de bureau et informatique	2 000 €
Mobilier	1 000 €
Autres immobilisations	3 000 €
Dépenses imprévues	5 000 €

TOTAL DÉPENSES 1 397 200,48 €

RECETTES

Produits des services et du domaine	6 000 €
Impôts et taxes	355 000 €
Dotations et participations	86 000 €
Autres produits de gestion courante	11 000 €
Résultat reporté de 2015	1 238 071,35 €

TOTAL RECETTES 1 696 071,35 €

RECETTES

Subventions travaux de requalification du village	200 000 €
Fonds de compensation de TVA	22 000 €
Taxe d'aménagement	2 000 €
Virement de la section de fonctionnement	743 088,32 €
Résultat reporté de 2015	430 112,16 €

TOTAL RECETTES 1 397 200,48 €

Échos du conseil municipal

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 qui stipule que : « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Il appartient donc au conseil municipal de fixer le nombre des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le but de renforcer l'effectif du service technique, le Maire propose à l'assemblée la création d'un nouvel emploi pour remplir les différentes tâches techniques (entretien, bâtiments, voirie, espaces verts, conduite de véhicules...).

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique de 2^e classe, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mai 2016. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps complet qui sera pourvu par un fonctionnaire de la catégorie C de la filière technique à compter du 15 mai 2016.

Séance du 27 mai 2016

Bilan de la gestion du centre socioculturel - Année 2015

M^{me} Péric présente le bilan de fonctionnement du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Coût électricité	1 431 €	1 383 €
Coût gaz	42 €	79 €
Coût eau	755 €	388 €
Coût fuel	1 185 €	1 572 €
Coût téléphone	203 €	106 €
Frais de nettoyage	769 €	1 100 €
Produits d'entretien	628 €	366 €
Services extérieurs	389 €	495 €
Poubelles	1 020 €	1 065 €
Dépenses totales	6 422 €	6 554 €
Recettes poubelles	1 025 €	950 €
Recettes locations	3 373 €	2 754 €
Recettes totales	4 398 €	3 704 €
RÉSULTAT	- 2 024 €	- 2 850 €

Bilan de fonctionnement de la salle de sport - Année 2015

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Volume gaz	2 953 m ³	4 146 m ³
Coût gaz	2 783 €	3 420 €
Coût électricité	1 142 €	1 310 €
Coût eau	145 €	187 €
Coût téléphone	203 €	215 €
Frais de nettoyage	830 €	1 060 €
Produits d'entretien	386 €	387 €
Entretien chaudière	140 €	140 €
Contrôle et sécurité	283 €	193 €
Poubelles	408 €	426 €
Dépenses totales	6 320 €	7 338 €
Recettes	0 €	0 €
RÉSULTAT	- 6 320 €	- 7 338 €

Accueil périscolaire et cantine – bilan 2015 et prévisionnel 2016

Le budget réel 2013 (septembre à décembre) s'établissait à 9 356 €, la commune a versé une participation de 6 554 €.

Le budget réel 2014 s'établissait à 24 787 €, la commune a versé une participation de 19 461 €.

Le budget réel 2015 s'établit à 29 753 €, la commune a versé un acompte de 18 500 € en juin 2015, le solde à verser est de 535 €.

Le budget prévisionnel 2016 s'élève à

30 200 €, l'acompte à verser est de 15 000 €.

Les charges comprennent l'achat de repas, les fournitures pour les activités, les assurances, les charges de personnel et la gestion administrative.

Les produits englobent la participation des usagers, la subvention de la CAF et le paiement de la prestation de l'ASBH par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement du solde de 535 € pour 2015 et de l'acompte de 15 000 € pour l'année 2016 à l'ASBH (Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller).



Convention avec le restaurant Chez Pierrette pour la fourniture des repas de la cantine scolaire

Cette convention porte sur la préparation et la fourniture de repas pour la cantine scolaire par le Restaurant Chez Pierrette de Puttelange aux Lacs.

Les jours de livraison sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi vers 11h00 à l'accueil périscolaire de Béning-lès-Saint-Avoid. Le prix du repas est fixé à 4,25 € TTC. Elle est conclue pour l'année scolaire 2016/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer le document.



Regroupement de la gestion du périscolaire et de la cantine avec la commune de Béning-lès-St-Avoid

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 27 février 2015 mettant en place le regroupement pédagogique intercommunal à classes dispersées entre les communes de Béning-lès-Saint-Avoid et Betting pour les écoles élémentaires.

Actuellement, l'accueil périscolaire et la cantine sont gérés par l'ASBH (Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller).

Vu le coût très élevé du périscolaire pour les deux communes, le fait que les enfants de Betting profitent déjà des locaux de la cantine scolaire de Béning-lès-Saint-Avoid, et après concertation avec Madame le Maire de Béning-lès-Saint-Avoid, il serait intéressant financièrement d'intégrer l'accueil périscolaire et la cantine au regroupement pédagogique intercommunal.

Il est donc proposé de mettre en commun la gestion de la cantine scolaire de la commune de Béning-lès-Saint-Avoid et la gestion du périscolaire de la commune de Betting.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'intégrer le périscolaire au regroupement pédagogique intercommunal de Betting et Béning-lès-Saint-Avoid à compter de la rentrée 2016/2017,
- demande au Maire de pas renouveler la convention avec l'ASBH pour le périscolaire,
- demande au Maire de prendre contact avec la commune de Béning-lès-Saint-Avoid afin d'établir une convention établissant les modalités financières et de fonctionnement.

Échos du conseil municipal

Convention de partenariat financier entre les communes de Béning-lès-Saint-Avoid et de Betting relative aux dépenses des animations estivales

Les animations estivales seront organisées en partenariat avec la commune de Béning-lès-Saint-Avoid durant les mois de juillet et août 2016.

Ces activités culturelles, sportives et conviviales ainsi que les sorties proposées sont destinées aux enfants des deux communes, âgés de 5 ans à 16 ans et seront encadrées par des membres des associations locales et les équipes municipales sur la base du bénévolat. Le Maire propose au conseil municipal de reconduire

la convention signée en 2015, qui définit les modalités financières de ce partenariat. Ainsi les frais nécessaires au bon fonctionnement des activités sont pris en charge à part égale entre les deux communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'organisation d'animations estivales avec la commune de Béning-lès-Saint-Avoid,
- approuve la reconduction de la convention de partenariat financier pour 2016.

Convention de servitude pour l'implantation de lampadaires Impasse de la Source

Dans le lotissement du Stockgarten - impasse de la Source, trois lampadaires de l'éclairage public seront implantés sur des terrains privés sur une emprise d'environ 1 m².

Ces installations seront réalisées sur les parcelles suivantes :

- section 03 parcelle 146 appartenant à Pascal KOPEC et Marianne HELLERINGER,
- section 03 parcelle 143 appartenant à Francesco TAIBBI et Martine GRCAR, et
- section 03 parcelle 156 appartenant à Yoann MISTRETTA et Vanessa SANNA.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter un notaire pour l'établissement de ces trois actes,
- accepte que les frais soient pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer les conventions de servitude.



31 avenue Roosevelt à FREYMING-MERLEBACH
le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
www.mlhbh.fr Tél. : 03 87 00 24 90

*Orientation - Formation - Emploi
Santé - Citoyenneté - Mobilité - Hébergement*

Martine HÉNOT et Marylène OTT
accueillent et conseillent
les demandeurs d'emploi
de 16 à 25 ans.



Demandes de subvention pour l'opération de requalification du centre du village

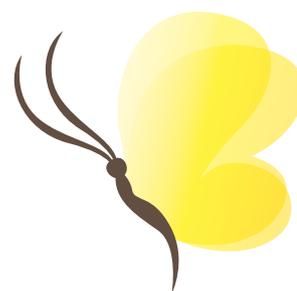
Le Maire présente au conseil municipal l'opération de requalification du centre du village comprenant l'effacement des réseaux et l'aménagement des voiries sur le secteur du chemin de Béning, de la rue de la Croix et de la place rue de la Croix.

Le plan de financement :

Montant total de l'opération	832 556,20 € HT
Subvention AMITER escomptée (30 %)	249 766,86 €
Subvention au titre de la réserve parlementaire	8 000 €
Subvention à l'investissement - plan régional 2016	20 000 €
Subvention Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	32 424,14 €
Subvention Syndicat d'Électricité de Forbach sollicitée	25 000 €
Part communale - montant restant à payer après déduction des subventions obtenues	497 365,20 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet,
- approuve la réalisation de cette opération,
- adopte le plan de financement,
- adhère au dispositif AMITER et sollicite une subvention du Conseil Départemental à ce titre,
- autorise le Maire à déposer toutes demandes de subvention ou de dotation susceptibles de financer ce projet de requalification.



Situation de la trésorerie

La situation de la trésorerie présentait

- Au 1^{er} novembre 2015 un solde créditeur de 1 716 814,92 €,
- Au 1^{er} décembre 2015 un solde créditeur de 1 733 196,57 €,
- Au 1^{er} janvier 2016 un solde créditeur de 1 727 407,97 €,
- Au 1^{er} février 2016 un solde créditeur de 1 634 117,10 €,
- Au 1^{er} mars 2016 un solde créditeur de 1 672 174,29 €,
- Au 1^{er} avril 2016 un solde créditeur de 1 696 086,68 €,
- Au 1^{er} mai 2016 un solde créditeur de 1 725 413,86 €.



Nous rachetons Cash



P'tit Marquis
J'ACHÈTE ET JE VENDS: UN JEU D'ENFANT !

- PUÉRICULTURE
- DVD, LIVRES
- JEUX
- MOBILIER
- JOUETS
- ... Tout pour l'enfant !
- PRÊT-À-PORTER

Achetez et vendez !



Centre Commercial, 4 rue des Genêts
57800 Betting

Tél. : 03 87 29 01 10

www.ptitmarquis.com
et suivez nous sur Facebook !

Échos du conseil municipal

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

Au 15/11/2015	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 67 dont 39 hommes et 28 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (60 %).
Au 15/12/2015	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 66 dont 42 hommes et 24 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (61 %).
Au 15/01/2016	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 43 hommes et 27 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 46 (66 %).
Au 15/02/2016	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 72 dont 45 hommes et 27 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 48 (67 %).
Au 15/03/2016	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 62 dont 37 hommes et 25 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (61 %).
Au 15/04/2016	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 65 dont 39 hommes et 26 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (66 %).
Au 15/05/2016	Le nombre de demandeurs d'emploi est de 63 dont 38 hommes et 25 femmes. Le nombre de personnes indemnisables est de 41 (65 %).

Demandes de subvention du 1^{er} semestre 2016

Subvention pour voyages scolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut, jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

Association Sportive de Betting

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Sportive de Betting pour faire face aux charges croissantes du club qui compte 70 licenciés (dirigeants, arbitres, seniors, jeunes).

Subventions aux associations de la commune

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (D. Coletti), décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'association sportive, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.

Chorale paroissiale

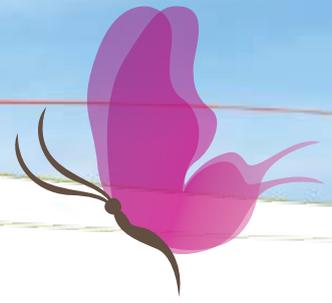
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. Stanislas Symaniak, chef de chœur de la chorale.

Société d'Histoire du Pays Naborien : 50 €

Prévention routière : 50 €

Croix Rouge : 50 €





Travaux communaux

Voirie

Fourniture, pose et raccordement d'un luminaire, au 23 rue des Fours à Chaux par la société SAG VIGILEC de Cocheren d'un montant de 624 € TTC.

Réfection de voirie, rue des Jardins, au niveau de l'immeuble n°10 par l'entreprise TP Steiner de Creutzwald d'un montant de 3 264 € TTC.

Centre socioculturel

Remplacement de la gouttière du centre socioculturel par la société Stagno de Seingbouse pour un montant de 2 939,89 € TTC.

Matériel - Outillage

Achat de 4 jardinières balconnières pour un coût de 789,90 € TTC.

Acquisition d'un motoculteur d'un montant de 1 263,60 € TTC auprès de l'entreprise Bourg de L'Hôpital.



AUX HALLES DU PARC

Fruits et légumes

de toutes provenance



Hubert PINZLER

**2, rue Marais
57800 Freyming-Merlebach**

Tél. : 03 87 90 51 05

Ils sont nés



- **Noah, né le 11 janvier 2016**

fils de Julie SUPEC et de Mikaël ENGLER,
domiciliés 4 rue de la Croix.

- **Charlotte, née le 28 janvier 2016**

filles de Elodie BONNABAUD et de Emmanuel KALETA,
domiciliés 66 rue Principale.

- **Ibrahim, né le 31 janvier 2016**

fils de Faiza BIRROU et de Rachid BOUAZZAOUI,
domiciliés 31 route Nationale.

- **Maxime, né le 31 janvier 2016**

fils de Carmen HENK et de Philippe LIPSKI,
domiciliés 25 route Nationale.

- **Nerio, né le 23 février 2016**

fils de Sandra Greffier et de Mickaël BRONDEAU,
domiciliés route de Freyming-Merlebach.



Ils se sont mariés

- **Carmen HENK et Philippe LIPSKI,**

domiciliés 25 route Nationale
se sont mariés le 19 décembre 2015.

Ils nous ont quittés

- **M^{me} Nicole FERRETTO née TAILLEUR**

domiciliée 28 rue de l'Eglise,
est décédée le 21 décembre 2015, à l'âge de 83 ans.

- **M. Serge LUHMANN**

domicilié 89 route de Betting,
est décédé le 8 avril 2016, à l'âge de 57 ans.

- **M. Raimund SCHWÄGER**

domicilié 43 rue des Fours à Chaux
est décédé le 9 avril 2016, à l'âge de 80 ans.

- **M. Jean-Marie SCHWEITZER**

domicilié 31 rue des Fours à Chaux,
est décédé le 17 avril 2016, à l'âge 30 ans.



Je suis connecté aux
**Nouvelles
de Betting**

@

?

L'actualité municipale vous intéresse ?

Vous souhaitez être tenu informé

des dernières nouvelles du village ?

Restons en contact !



Connectez-vous sur

www.commune-betting.fr

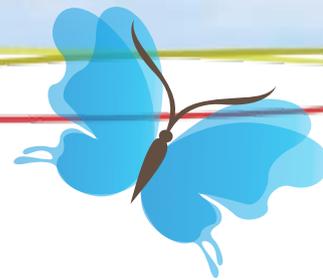


Cliquez sur «**Abonnez-vous aux nouvelles du village !**» situé en haut à droite de la page d'accueil. Renseignez ensuite votre adresse mail et recevez régulièrement toute l'actualité de Betting.

Attention, un mail de confirmation vous sera envoyé. Vérifiez vos spams et courriers indésirables.



Soyez connecté ! Restez informé !



La fête des Aînés

Ce dernier dimanche du mois d'avril, nos aînés se sont retrouvés au centre socioculturel pour leur rencontre annuelle. Plan Vigipirate en cours, nous avons, cette année, demandé du renfort pour protéger ces acteurs et mémoires de notre

patrimoine. Monsieur l'Archiprêtre Franck Wentzinger épaulé de l'Abbé Kamin sont venus appuyer la protection habituelle de notre archiprêtre émérite Alfred Schwartz et de l'Abbé Urbain.

Ces débats ont tout de même été troublés par un menu raffiné, des vins soigneusement appropriés, et il a fallu attendre le dessert pour clôturer le programme de cette journée. Ce n'est qu'après le café et gâteaux que la date de la prochaine assemblée a été définie. En avant-première le "scoop", la date a été retenue comme "le dernier dimanche du mois d'avril 2017".

Une protection plus rapprochée a été apportée à nos doyens d'âge présents. Madame Marie GERARD et Monsieur Gérard HESSE qui, par leur présence, symbolisent l'importance de cette journée conviviale.



Les crécelles

Grosses caisses ou petites moulinettes en bois, elles sont conçues pour réveiller le matin ceux qui auraient oublié que les cloches s'en vont à Rome les jours de Pâques. Rituel bien organisé par notre jeunesse qui connaît la valeur du temps qui passe et qui nous rappelle que la journée appartient aux lève-tôt.

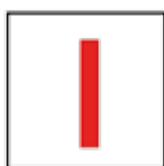
Merci à vous qui gardez cette partie de notre patrimoine bien vivante.



Fleurissement

Embellir, cultiver l'authenticité....

Journée prometteuse pour Betting qui se voit remettre du Conseil Départemental un prix d'encouragement pour son fleurissement 2015. C'est Fabienne Linet qui, au nom de notre commune, s'est vue remettre, entourée d'élus de notre Bassin et du Président Weiten, ce prix d'encouragement pour les villages fleuris de Moselle.



CSE lichtgitter

Caillebotis

Plancher métallique ajouré

Marches d'escalier

Grilles de sécurité autoportantes

Matières :

Acier brut, galvanisé ou peint

Inox, Aluminium

Polyester

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

Tél. : 03 87 29 68 20

Betting au jour le jour

Inauguration de l'église suite aux travaux



Jour de fête ce 24 janvier !

Après quelques semaines d'abandon pour permettre des travaux de rénovation, notre église a retrouvé son activité. L'assistance était nombreuse pour partager cette première messe célébrée par les archiprêtres Frank Wentzinger et Alfred Schwartz. Privé de ce lieu également, notre chorale paroissiale a offert ce jour-là à notre communauté, par ses chants, l'enchantement digne à ces retrouvailles.

Petit rappel :

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Kling que nous remercions une fois de plus pour son savoir-faire et son professionnalisme. Le coût des travaux 79 010,76 € TTC, 65 842,30 € HT.

La participation du Conseil de Fabrique s'élève à 20 000 €. La subvention de la sous-préfecture est de 27 000 €. La commune prenant en charge le solde.

Un grand merci à toutes nos associations et à tous les bénévoles qui se sont rassemblés pour organiser le repas qui a permis de récolter quelques fonds non négligeables pour la réussite de cette opération.

Merci à tous !



Exposition de peinture

Vendredi 3 juin, l'association "le Peintre et son Atelier" et sa Présidente Janine Battista offraient à Betting un vernissage haut en couleurs et en partage.



Les associations

Le groupe vocal



Le 13 décembre 2015

Le Groupe Vocal a donné un concert de Noël à Hoste en faveur des enfants autistes. Même s'il n'y avait pas foule, l'ambiance était très chaleureuse.

Le 31 janvier 2016

L'Assemblée Générale s'est tenue au centre socioculturel en présence de Monsieur le Maire.

Le président Jean-Fred SCHUTTAK a remercié tous les choristes ainsi que les membres du comité pour leur engagement et leur assiduité tout au long de cette année 2015.

Après le rapport de la secrétaire et l'approbation du bilan financier, le comité a été élu :

- **Président-Chef de Chœur** : Jean-Fred SCHUTTAK,
- **Vice-président** : Marcel CHAMPLON,
- **2^e Vice-président** : Emile EBERT,
- **Secrétaire** : Christine SNIATECKI,

- **Secrétaire adjointe** : Maria CAPPELLI,
- **Trésorière & presse** : Nathalie HENRICH,
- **Trésorière adjointe** : Yvonne HUBER,
- **Assesseurs** : Yvonne KUPPER, Michel KUPPER, Yves CAPPELLI, Annette MATHIA, Patricia CONTRINO, Georges ULTSCH, Annie NEIS, Edwin NEIS, Edouard MATHIA.

Le 7 février

Le dimanche 7 février a eu lieu son traditionnel repas carnavalesque, cette année encore plus d'une centaine de convives se sont retrouvés au centre socioculturel dans une belle ambiance carnavalesque.

Rendez-vous est déjà pris pour 2017 !



Allez hop !



Allez hop !



Les prochaines dates à retenir :

Le dimanche 3 juillet 2016

Le traditionnel repas Italien aura lieu au centre socioculturel.

Le mercredi 7 septembre 2016

Reprise des répétitions, tous les mercredis soir de 20h à 22h dans la petite salle du centre socioculturel

Renseignements auprès du président, Jean-Fred Schuttak tel. 03 87 04 79 27.

Musicalement vôtre, passez de bonnes vacances !

Les associations

Le 10 avril

Animation du repas de l'Assemblée Générale des arboriculteurs de Cappel et à l'invitation de leur président Christian Sniatecki, avec un apéro-concert le matin et un récital de chants l'après-midi.



Le 30 avril

Sortie asperges à Haselbourg, en association avec Cappel, comprenant la visite d'une distillerie et d'une cristallerie le matin et au retour une chocolaterie dont le maître chocolatier nous a fait une conférence-atelier sur sa fabrication.



Le Raquette Club

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le 9 avril 2016, le décès à l'âge de 80 ans, de Raimund Schwager, membre le plus ancien et doyen du Raquette Club de Betting.

Venu habiter à Betting en 1993, Raimund avait intégré le RCB en 1995, il y a plus de 20 ans déjà.

Grand joueur, il ne ratait jamais les entraînements du vendredi soir où il aimait disputer des matchs acharnés mais aussi partager ses connaissances et sa technique sur le tennis de table.

Le vendredi avant son décès, il était encore parmi nous sa raquette à la main.

Disponible depuis qu'il était à la retraite, Raimund s'est investi dans l'entraînement des jeunes de Betting durant de

nombreuses années et a participé aussi aux animations estivales de la commune.

Sa générosité n'avait d'égal que son franc parlé et lorsqu'il avait des choses à dire, c'est dans la langue de Molière qu'il le faisait savoir afin d'être compris par tous.

Raimund nous a quittés trop tôt et il n'a pas fini de nous manquer mais une chose est sûre, c'est qu'il restera encore très longtemps dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.



Le 20 mars 2016, le RCB a organisé la 11^e édition de son Couscous Berbère qui rappelons-le, est réalisé en totalité par les membres du comité. Un rendez-vous annuel auquel 115 personnes ont participé dans une ambiance conviviale.



Le RCB participera à nouveau aux animations estivales en proposant une sortie à vélo début juillet.

Notre assemblée générale se déroulera le **21 septembre 2016**.

La choucroute Alsacienne organisée par le RCB aura lieu cette année le **23 octobre 2016**. Pensez à réserver cette date dans vos agendas.

Pendant les vacances d'été, les entraînements et les matchs continuent.

Quel que soit le niveau, les personnes intéressées par le tennis de table de loisir peuvent se présenter aux entraî-

nements qui ont lieu tous les vendredis à partir de 19h00. Un accueil chaleureux leur sera réservé !

Le comité vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Pongistement vôtre.

Le président, Dominique COLETTI



VERMEIL Services

Nous vous accompagnons :

- dans votre vie quotidienne,
- pour vos courses,
- pour vos déplacements,
- et pour tout autre service.

Tél. : **03 87 04 08 71** Port. : **06 84 42 41 40**

Les associations

Les Gymnastes

Bien que trentenaire, notre association se porte bien avec un regain de membres, soit 54 adhérents pour les 4 différents cours proposés.

Le Yoga a notamment connu un vif succès avec un doublement de pratiquants.

Quelques nouveautés au programme cette année :

Au yoga, le gong d'un bol tibétain vient ponctuer les séquences de relaxation et apporte une réelle "Zénitude" par ses vibrations. Ainsi nous quittons la séance ressourcés et détendus.



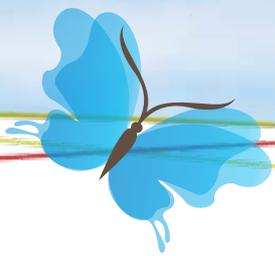
AUG *Distribution*

FOURNITURES POUR BOULANGERIES & PÂTISSERIES

24, rue Nationale
57800 BETTING

☎ 03 87 04 78 15





Au Cardio-Fitness-Taïbo, les nouveaux Elastibands viennent compléter les autres accessoires déjà utilisés.

Cela donne du tonus à l'ensemble du corps, sculpte la silhouette, tout en se débarrassant du stress.

La Gym-douce-stretching et la Gym tonique, renforcent la musculature, raffermissent la silhouette et soulagent les tensions.

Tous ces cours pratiqués en salle, bien que différents, sont complémentaires.

Ils sont au service de notre bien-être et de la santé s'ils sont pratiqués régulièrement.

Marcher c'est la Santé :

Depuis début mai et jusqu'en septembre nous proposons une marche hebdomadaire très sollicitée, d'environ 1h30, le mardi soir à 19h30 au départ du centre socioculturel dans notre belle campagne environnante. Celle-ci est ouverte à tous.

En effet marcher serait la méthode la plus simple pour améliorer santé physique et morale et accessible à bon nombre.

Nous cultivons également la convivialité tout au long de l'année.

Ainsi nous nous sommes retrouvés en décembre au restaurant asiatique de Betting, afin de faire plus ample connaissance.



En avril, une sortie pour le " Printemps de Colmar", a permis aux 53 participants d'admirer l'aspect bucolique de la ville à cette occasion.

Chacun a pu profiter des marchés artisanaux, des musées, de la gastronomie, des animations musicales et autres, à son gré.

Au mois de juin, une promenade dans le Warndt nous mènera à la chèvrerie de Nassweiler.

L'assemblée générale viendra clore l'année le 24 juin, suivie d'une soirée pizzas.

Pour les animations estivales nous proposerons une séance de Zumba-Fitness aux enfants le 27 juillet.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour une nouvelle année sportive à partir du lundi 5 septembre 2016.

Lundi : Gym douce à 18h et Gym tonique à 19h

Jedi : Cardio-fitness-Taïbo à 19h et Hatha-Yoga à 20h (2 séances d'essai gratuites).

Le comité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.



L'A.S.B.G. (presque) au paradis

f A.s. Betting
www.asbetting.fr

Cher lecteur, Chère lectrice,

D'abord, nous ne voudrions pas que tu penses à une faute de frappe malencontreuse, à un cruel manque d'attention, encore moins à une relecture faite à la va-vite entre deux entraînements. Car, oui, tu lis bien : A.S.B.G. Non qu'il s'agisse de la dernière lubie du club, non que celui-ci ait entendu se voir plus beau qu'il ne l'est, accolant un "G" au "B" pour la futile raison de coller au parler djeuns, "BG" (car tu ne le sais pas forcément et, rassure-toi, ta culture générale s'en porte bien) signifiant "Beau Gosse/Beaux Gosses". La raison est bien plus louable et haute en symbole. Utilisateurs depuis sa création des équipements aimablement mis à sa disposition par le village voisin, l'A.S.B. a décidé, après approbation en assemblée générale, de modifier sa dénomination pour intégrer désormais, comme une composante à part entière, son lien entretenu avec Guenviller et dont certains de ses membres, et non des moindres, y résident.

Cette précision donnée, nous allons te dire pourquoi notre association est,



comme le titre l'évoque, "au paradis" (pour la parenthèse, il faudra encore patienter quelques lignes). Après plusieurs échecs successifs, l'équipe première est enfin parvenue à gravir un échelon, accédant, au terme d'une saison où elle passa au rouleau compresseur sur ses adversaires, à l'étage supérieur : la 2^e division de District. Bon, maintenant que c'est dit, "2^e division de District", ça ne te parle pas forcément des masses et, sois-en certain, si l'on devait étalonner les innombrables divisions au sein du football, entre la chèvre et le ballon d'or, disons que nous serions plus proches de brouter que d'être en

Une du journal L'Equipe. Mais quand même! Car oui, ne mésestimons pas cette accession qui fut acquise au prix d'innombrables efforts chaque semaine renouvelés. L'A.S.B.G. est un peu comme ce jeu dont les plus petits raffolent le plus souvent : la fameuse bébête qui monte, qui monte, qui monte... En principe, la main parvenue à la base du cou, cela se termine par un grand éclat de rire. Chez nous, c'est pareil ! Si pour toi les réseaux sociaux ne sont pas forcément à vouer (totalement) aux gémonies, que tu as un débit qui te permette d'accéder à une page internet sans t'endormir, alors tu pourras constater par toi-même, en te rendant sur la page Facebook du club, que des rires, il y en a chez nous à foison. Tu pourras aussi juger par toi-même de l'extraordinaire saison de cette A qui, à une exception près, a empilé les victoires comme des perles, se payant le luxe d'un goal-average (en somme, pour les néophytes, la différence entre le nombre de buts inscrits et ceux encaissés) hors norme.

A l'heure où ces quelques lignes sont posées, et tandis qu'il reste un dernier match de championnat à honorer, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 15 matchs joués, 14 victoires pour un seul match nul ; 75 buts inscrits pour seulement 7



encaissés. Forts de cette fin de saison ensoleillée, les hommes menés par Matthieu Ultsch, entraîneur, se payèrent même le luxe d'éliminer, au premier tour de la coupe de France, la formation de Stiring-Wendel, pensionnaire de 1^{ère} division, prolongeant ainsi cette autre aventure.

On en revient à la parenthèse du titre car nous sentons, lecteur, lectrice, que le suspense est devenu pour toi suffoquant, à l'instar de la dernière journée de championnat de L2 qui vit, malgré les sueurs froides, le FC Metz retourner là où on l'attend. En fait, de son côté, l'équipe réserve de l'A.S.B.G. vit également des instants palpitants. Si elle a parfois dévié de sa route lors de la phase aller du championnat de 4^e division,

la phase retour est quasi parfaite.

Si pour les grands frères de la A, l'issue est désormais connue, à l'heure de la rédaction de cet humble article, l'incertitude

demeure chez les joueurs emmenés par Laurent Bourg.

Présentement 3^e de ce championnat passionnant, deux rencontres se présentent encore à eux. Si cette B n'a pas totalement son sort entre ses pieds, gageons que si elle



devait remporter ses deux ultimes confrontations, elle aurait de grandes chances, elle-aussi, de connaître les joies de l'accession.

Du côté des équipes de jeunes, comme tu dois sans doute le savoir, l'A.S.B.G. poursuit son jumelage décidé il y a quelques temps avec le club voisin de Seingbouse-Henriville. Si les équipes de U7, U9 et U11 n'ont pas toujours les résultats escomptés, priorité reste donnée à l'épanouissement des bouts de choux et le plaisir qu'ils peuvent ressentir tant à la pratique de ce sport qu'en retrouvant les copains et les éducateurs qui ne comptent pas leur temps. Comme d'habitude, si tu as l'habitude de consacrer quelques minutes de ta vie

à la lecture de la vie de l'A.S.B. devenue G. (osons dire que, cette saison, le club a enfin trouvé son point G) retracée dans ce bulletin municipal, tu sauras que nous ne sommes jamais trop nombreux. Alors, cher papa lecteur, chère maman lectrice, cher papi gâteau ou mamie Schwartzwelder, nous t'attendons les bras ouverts pour nous aider à toujours mieux accueillir vos têtes blondes et leur faire découvrir le pays merveilleux du ballon rond. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Président Jean Thébault (aux dernières nouvelles, il ne mord toujours pas) au 06 25 34 63 68.

L'aventure continue...



ESAT Les Chênevières

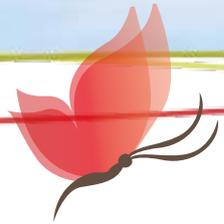
- > Numérisation de documents et d'archives
- > Nettoyage de véhicules
- > Papeterie - Brosserie - Produits d'entretien
- > Sous-traitance industrielle
- > Conditionnement



Particuliers
et professionnels

www.renovauto57.com

Z.A. de BETTING - Tél : 03 87 29 68 30 - courriel : esat.chenevieres@afaei.fr



Le Syndicat Arboricole et Horticole

Depuis le début de l'année le comité du Syndicat Arboricole et Horticole de Betting a été mis à forte contribution :

A peine terminée la journée Moules Frites qui a déplacé 120 participants, le comité s'est attelé à l'organisation de notre Brocante. La participation des chalands venus des quatre coins du Grand Est, fait de Betting une référence dans l'univers des brocanteurs qui étaient au nombre de 220 et bon nombre se sont déjà réservé le troisième dimanche du mois de mai 2017, date de notre prochaine brocante.

Dans la foulée, le comité a organisé sa sortie « Asperges »

au restaurant Schreiber à Haselbourg, il a fallu faire appel à deux bus pour transporter les amateurs de bonne chair.



CARRELAGES

Tilly

SPÉCIALISTE BALNEOTHERAPIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINEES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES

*Depuis 1959,
une équipe de professionnels
à votre service !*

CARRELAGES - SANITAIRE

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

Tél. : 03 87 81 42 51

Cette sortie a été agrémentée par la visite de la cristallerie Lehrer à Saint Louis où un maître verrier nous a fait une démonstration de son savoir-faire. Tous les participants ont été enchantés de cette sortie.

Pas de repos pour autant, pour le comité, car il s'agit de préparer notre « Fête d'été » qui se déroulera le dimanche 24 juillet 2016 derrière la Mairie de Betting. Le nombre de places étant limité, il convient de s'inscrire d'ores et déjà auprès de Monsieur Roger PINK.



Le saviez-vous ?



Et si on vous disait qu'il existe un moyen tout simple de se débarrasser naturellement des mouches et moustiques, sans produits chimiques et surtout sans se ruiner ?

Voici une astuce peu connue qui marche à tous les coups et en l'espace de quelques minutes seulement !

1. Prenez un citron vert, coupez-le en 2 (ça marche aussi avec une orange...),
2. Plantez-y quelques clous de girofle, et placez le tout au centre de la maison.

Et c'est tout ! L'odeur de ces deux plantes combinées est un répulsif naturel. Placez un demi-citron dans chaque pièce et vous n'aurez plus aucun souci. Si la pulpe devient un peu marron-brun, c'est normal : c'est justement que ça marche. Il faut juste penser à remplacer les citrons au bout de 2 à 3 semaines. Voilà qui devrait vous permettre de retrouver des nuits tranquilles !



Les associations

La Société des Ouvriers et Mineurs



Sainte Barbe 2015

Ce banquet a eu lieu le dimanche 6 décembre 2015. Ce jour-là ont été mis à l'honneur, pour leurs noces d'Or, les époux Roland GERNE, Joseph PORTHA, Gaston SCHNEIDER et Joseph WIRT.

M. Yves CAPPELLI a été honoré ainsi que M. André SCHEID à son domicile, pour leurs 80 ans.

Quant aux époux Bernard ZIELEZINSKI, ils ont été honorés au cours du dîner au retour du marché de Noël de SPEYER. A toutes ces personnes nommées, un cadeau a été remis, avec toutes les félicitations de notre Société des Mineurs de Betting.

Assemblée générale 2016

Le lundi 21 mars, les membres ont tenu leur assemblée générale ordinaire. Après l'ouverture de la séance, le président Gaston SCHNEIDER fit observer une minute de silence à la mémoire des membres qui nous ont quittés en 2015 avec une pensée toute particulière pour M^{me} Marie-Thérèse HENRY décédée à l'âge de 82 ans, Messieurs Joseph GAMEL décédé à l'âge de 79 ans et Bernard BEHRENS membre dévoué du comité décédé récemment à l'âge de 68 ans.

Les membres présents ont approuvé le rapport moral lu

par le secrétaire et le rapport financier présenté par le trésorier et ont donné quitus.

La cotisation annuelle reste à 15 € pour l'exercice 2016 et les prestations sont inchangées. Actuellement, la société compte 100 membres.



Le nouveau comité se compose comme suit :

- **Président d'honneur** : Fernand LORENTZ, Pierre WEBER, André HILT, Roland RAUSCH
- **Président actif** : Gaston SCHNEIDER (10^e mandat)
- **Vice président** : Roger LEVICKI
- **Secrétaire** : Joseph HAMAN
- **Secrétaire adjoint** : Raymond PRATT
- **Trésorier** : Léon FLAUSS
- **Trésorier adjoint** : René CLAUDE
- **Assesseurs** : Michel KUPPER, Bernard FLAUSSE, Bernard ZIELEZINSKI, Yve CAPPELLI, Antoine KRALJ, Horst LEIBFRID, Hugues GUIDA, André DINTINGER, Jean-Marie et Geneviève BEHRENS.
- **Porte-drapeau** : André DINTINGER et Jean Marie EHRlich
- **Réviseurs de caisse pour l'exercice 2016** : Odette BOUGER et Richard SCHREINER

En divers, il a été rappelé que plusieurs de nos membres ont participé avec drapeau à diverses manifestations dont

la Commémoration des victimes le 31 mai :

- des catastrophes de Sainte Fontaine des années 1919, 1959 et 1961,
- de la catastrophe du Puits Reumaux du 26 mars 1925, à la Cité Hochwald le 3 mai,
- et de toutes les victimes de la mine du Bassin Houiller à Petite-Rosselle en septembre.

Nos membres étaient présents également à des fêtes organisée par les associations de mineurs de Farébersviller le 8 mai et à Hombourg-Bas le 11 mai.

3 personnes de notre société ont aidé au bon déroulement des 2 soirées, lors du spectacle "Les enfants du Charbon" à Petite-Rosselle.

Le tour d'horizon a été terminé par le Président, en remerciant toutes les personnes bénévoles avec surtout les femmes qui œuvrent pour la bonne cause pour que nos fêtes soient une réussite, tout en espérant aussi la mobilisation de nos membres.



Marché de Noël à Speyer en Allemagne

Comme toutes ces dernières années, l'année 2015 se termine par une sortie en bus à un marché de Noël. En effet, c'est le samedi 12 décembre que nous étions à Speyer.

Sa cathédrale construite en 1030 fut à l'époque la plus importante construction romane d'Allemagne. Son musée technique compte plus de 2 000 pièces de collection : voitures, motos, véhicules de pompiers, locomotives et un vieux bus Renault qui roulait à Merlebach dans les années 60. A l'extérieur, il est possible de visiter un Boeing 747, le sous-marin U9 et la navette spatiale Buran et plus de 70 avions et hélicoptères dont une dizaine accessibles au public.

Le déjeuner typiquement régional a été pris sur place.

L'après-midi était libre avec flânerie dans la rue principale avec ses grands et petits magasins.

Vu les événements, le marché a été sensiblement réduit. Lors du dîner au socioculturel, M. Richard SCHREINER a été honoré en tant que 100^e membre. Une journée intéressante et agréable dans l'ambiance des fêtes de Noël.

Les associations

Repas Lorrain 2016

Le dimanche 3 avril, fut la 13^e édition de ce repas avec le traditionnel pot-au-feu servi en costume folklorique lorrain par les membres de la société. Comme par le passé cette fête a connu, avec Jacky Melody, un remarquable succès.



Animations estivales

Mardi 25 juillet 2016, un bingo sera organisé l'après-midi de 14h30 à 16h30 au centre socioculturel dans la petite salle. Sont concernés les jeunes de 7 à 12 ans.

*Glück
Auf!*



Les prochaines dates à retenir :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <i>Le samedi 10 septembre 2016</i> | Sortie annuelle en bus avec une promenade en bateau sur le Rhin et Rudesheim |
| <i>Le dimanche 25 septembre 2016</i> | Fête de la Bière et de la Saucisse au centre socioculturel |
| <i>Le dimanche 4 décembre 2016</i> | Banquet de la Sainte Barbe |
| <i>Le samedi 17 décembre 2016</i> | Sortie en bus à l'Europa Park à RUST en Allemagne |

L'école primaire

Aux arts, citoyens !

Après un travail sur les symboles de la République, les élèves de la classe de CP/CE1 ont eu l'occasion d'exprimer leur patriotisme par les arts.

Le résultat est réussi, félicitations aux petits artistes citoyens de demain !



Metz : des gallo-romains au Graouilly

L'ensemble des élèves de l'école de Betting a eu le plaisir de se rendre à Metz pour une journée sur le thème de l'Histoire. Une visite du Musée de la Cour d'Or a permis aux plus grands d'écrire à la manière des gallo-romains, et aux plus petits de se familiariser avec les animaux imaginaires de l'époque médiévale.



Les enfants ont ensuite suivi la piste du Graouilly de la Cathédrale jusqu'à sa représentation rue Taison... Frissons garantis !



L'école maternelle

St Nicolas

Après de belles et sincères promesses, nous voici tous bien récompensés...

A l'année prochaine, Saint Nicolas !



Les
Matériaux
Des projets pour la vie !

Zone Artisanale
57800 BETTING

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

Carnaval

Cette année encore, les enfants ont respecté la tradition populaire en fêtant Carnaval ce samedi 27 février.

Organisé par des parents d'élèves, cet après-midi récréatif fut des plus réussis. Les enfants, tous plus déguisés les uns que les autres, ont profité d'un bon moment de divertissement.

Dès le début de l'après-midi, une multitude de petits carnavaliers, encadrés par leurs parents ont animé un grand moment de liesse à renfort de confettis et de serpentins.

L'élection du Roi et de la Reine du Carnaval a clôturé cet après-midi de fête.



*Le Roi et La Reine
du Carnaval 2016 !*





Au jardin !

Dans le cadre de leur projet d'école sur le jardin, les élèves de la maternelle sont allés à la rencontre d'un horticulteur. Au programme : découverte d'un métier, son lieu de travail, ses différentes tâches, ...



... visite des serres, découverte des herbes aromatiques, atelier jardinage ... bref une matinée très florale !

Toujours sur le thème du jardin, après la théorie, la pratique...

C'est dans la bonne humeur que nos apprentis jardiniers ont mis les mains dans la terre : désherber, biner, semer, planter...et surtout patienter !



Inscrits au concours « Écoles fleuries », nos élèves se sont donnés beaucoup de peine, et n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre leur jardin, comme le dit la chanson, extraordinaire !



Deux places de cinéma à gagner au premier qui aura identifié ce lieu.

La réponse est à déposer en mairie sous enveloppe.

Bonne chance !



2 places de cinéma à gagner !

Offertes par le Méga Kiné de Freyming-Merlebach

La réponse au Quizz du mois de décembre était la Vierge Marie dans la Grotte devant l'église.
Bravo au gagnant !

Infos pratiques : carte d'identité

À compter du 1^{er} janvier 2014

La durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

Elle ne nécessite aucune démarche particulière auprès de votre mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

PIÈCES À FOURNIR

- Carte d'identité
- 2 photos d'identité (35 x 45 mm) récentes et identiques, en couleur (ni scannées, ni numérisées)
- Si vous êtes titulaire d'une carte d'identité plastifiée, indiquer les noms, prénoms, dates, lieux de naissance et nationalités de vos parents, sinon apporter un acte de naissance de moins de 3 mois.
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, contrat de location, quittance de loyer.
- Si carte d'identité périmée depuis plus de 5 ans : acte de naissance de moins de 3 mois.

Pièces à fournir en cas de perte ou de vol de la carte d'identité :

- déclaration de perte établie en mairie ou une déclaration de vol établie au commissariat/gendarmerie
- acte de naissance de moins de 3 mois
- justificatif d'identité comportant une photographie : passeport, permis de conduire ...
- timbre fiscal de 25 €



● Pour les mineurs

- la présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de la demande de carte d'identité
- acte de naissance de moins de 3 mois
- carte d'identité du parent qui signe la demande
- pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés : jugement de divorce.

● Pour les personnes majeures habitant chez des parents ou des tiers

- attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence depuis plus de 3 mois du demandeur
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant

● Pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger

- justificatif de nationalité française : certificat de nationalité française

● Pour les veuves

- acte de décès de l'époux ou livret de famille

● Pour les femmes qui conservent le nom marital

- jugement de divorce

Sites à consulter :

www.interieur.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr

Déchets ménagers

COLLECTE MULTIFLUX

Chaque lundi



CONTENEURS À VERRE

Rue de l'École et rue de la Croix

Rappel : les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le troisième mercredi des mois impairs
(janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre)

OBJETS ENCOMBRANTS ACCEPTÉS :

- **Le mobilier** : tables, canapés, sommiers, armoires, fauteuils, bureaux, commodes, lits, etc.
- **Autres objets** : radiateurs, chauffe-eau, vélos, poussettes, moquettes, lavabos, etc.

Le volume des objets encombrants est limité à **3 m³** par adresse.

DIMENSIONS MAXIMALES DES OBJETS ENCOMBRANTS :

Longueur = 2 m / Volume par objet = 1,5 m³
Poids = 100 kg

Déchèteries de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

BETTING

Route de Betting
03 87 04 06 90

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le mardi

HENRIVILLE

Parc d'activités
03 87 83 34 33

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le lundi

HOMBOURG-HAUT

Rue de l'Étang
03 87 29 07 99

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Fermeture hebdomadaire le jeudi

OBJETS ACCEPTÉS DANS LES 3 DÉCHÈTERIES :



- Verre, vêtements et chaussures usagées, tout venant (canapés, matelas, etc.)
- Bois, gravats, déchets verts, papiers, cartons
- Métaux hors pièces automobiles
- Huiles usagées de moteur et de cuisson
- Pneus déjantés uniquement acceptés à la Déchèterie de Hombourg-Haut
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Déchets diffus spécifiques : acides, sodes et produits à base de soude, ammoniac, comburants (white spirit, alcool à brûler, eau oxygénée), biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, liquides inflammables conditionnés et solvants, pâteux (peintures, vernis, lasures, colles...), déboucheurs et décapants pour la maison, produits pour cheminées, filtres de voiture usagés
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux : seringues, piqûres, aiguilles, compresses et cotons souillés

L'accès à la déchèterie pour les particuliers se fait sur présentation de la carte Sydem'Pass.

L'accès aux véhicules utilitaires légers loués ou empruntés par des particuliers, d'un volume supérieur ou égal à 3 m³, est autorisé sur présentation d'une autorisation délivrée par :

Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Service de Valorisation des Déchets Ménagers

2, rue de Savoie 57804 FREYMING-MERLEBACH
Tél. : 03 87 00 21 50

N° vert : 0 800 508 548
www.cc-freyming-merlebach.fr

Hypermarché

E.Leclerc

Freyming-Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming



**Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30**